

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 15/04/2013

PRESENTS : BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, FRAYSSE Jean-Louis, LANSOY René, MOLES Jean-Luc, MONIER Catherine, ROUGET Christian, SALEM Décio

REPRESENTES : ont donné pouvoir COTTE Blaise à M. LANSOY, MIKOLAJCZAK Maryse à M. BEDER, NOYRIT Hélène à Mme MONIER, SENAC Gilbert à M. ROUGET

ABSENTS : BOURDELOT Jérôme, BOURDELOT Magalie, FONT Nathalie

M. ROUGET a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance. Il propose de rajouter une délibération portant sur la décision modificative n°1. Aucun conseiller ne s'oppose à cette proposition.

M. le Maire présente aux conseillers Alec Proudoum qui a été recruté le 11 avril pour 3 ans sur un emploi d'avenir. Ses missions consisteront à développer les activités économiques sur la commune: recherche active de nouveaux commerçants pour le marché (notamment en bio), organisation des animations comme le Live Challenge 2013, participation à la création d'un commerce de proximité, ... Il participera également à l'encadrement des enfants (garderie et activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, animations scolaires) ; il s'occupera également du site Internet et participera à diverses tâches du secrétariat de maire. M. Proudoum se présente en quelques mots et tout le conseil lui souhaite la bienvenue. M. le Maire déplore que ni la mission locale, ni Pôle Emploi, n'aient proposé de candidatures, alors que le recrutement d'emplois d'avenir est un enjeu majeur pour participer à la lutte contre le chômage.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

AGENDA 21 DU SICOVAL

M. Lucien Sormail, adjoint à la mairie de Belbèze de Lauragais, représentant ici la commission Agenda21 du Sicoval, présente à la demande de M. le Maire les grandes orientations de l'agenda 21 ("projet pour un développement durable du territoire") du Sicoval. En introduction, M. le Maire précise que ce n'est pas un simple document de plus, mais qu'il constitue le projet politique du Sicoval et au-delà des communes qui le composent et qui l'ont approuvé. On retrouve dans les 3 axes déclinés dans ce document pour le Sicoval l'essence de nos actions au niveau de la commune.

L'Agenda 21 du Sicoval est organisé autour de 3 axes politiques forts et 6 orientations :

- Le Sicoval : Terre d'accueil

Accueillir les habitants tout en anticipant les besoins des générations futures

Accueillir les acteurs économiques et proposer un développement innovant et responsable

- Le Sicoval : Terre de solidarités

Développer des solidarités entre les habitants et entre les territoires

Encourager les pratiques culturelles et sportives facteurs de cohésion sociale

- Le Sicoval : Terre d'écocitoyenneté

Vivre en écocitoyen en privilégiant l'exemplarité

Développer une culture de la participation

Deux documents qui sont remis à tous les conseillers présentent l'Agenda21 : La synthèse des orientations politiques à l'horizon 2030 et les résumés des fiches opérations 2011-2014 d'une part,

les orientations politiques et les fiches opération détaillées d'autre part.

M. Sormail, dans son exposé, montre comment ce programme d'action a pour finalité de répondre aux besoins des habitants : se loger, se déplacer, trouver du travail, trouver une place à la crèche, au centre de loisirs, des services pour les enfants, pour les personnes âgées, pour les personnes en difficultés..., pratiquer des activités sportives ou culturelles, partager avec les autres, avoir un lieu de vie préservé et accessible,...

Le débat avec les conseillers fait ressortir plusieurs points :

- les bassins de vie doivent jouer un rôle important dans l'élaboration des orientations du Sicoval : par exemple, ils peuvent peser pour faire prendre en compte des besoins des coteaux en matière de transports, avec des navettes connectées directement au métro, en matière d'activités économiques en dehors des ZAC, de prise en compte des besoins de la jeunesse, d'équipements culturels ou sportifs comme une piscine au Sud du territoire,...

- il peut y avoir une certaine contradiction entre la préservation des espaces et leur ouverture à tous, comme par exemple les ramiers.

- la participation des petites communes aux instances du Sicoval est mise à mal par la réforme nationale réduisant le nombre de délégués communautaires à un dans les petites communes; Toutefois, la participation de tous les élus aux travaux des commissions du Sicoval n'est pas remise en cause.

M. le Maire remercie M. Sormail de son intervention.

REDEVANCE INCITATIVE POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

M. le Maire, en tant que vice-président de la commission Déchets du Sicoval, présente aux conseillers le projet de mise en place d'une redevance incitative pour la collecte et le traitement des déchets. Après une longue phase de mise au point du projet par le service Déchets du Sicoval, le conseil de communauté a voté à l'unanimité le 4 février 2013 le principe de la mise en place courant 2014 d'une redevance incitative. Les enjeux sont de maîtriser la hausse des coûts, responsabiliser chaque producteur de déchets, préserver l'environnement et facturer au plus juste les usagers.

Jusqu'en 2012, la baisse des quantités de déchets résiduels et l'optimisation des collectes ont permis de stabiliser les tarifs depuis 2003. Mais la stabilisation des tonnages des déchets résiduels, l'épuisement de toutes les sources d'optimisation des collectes et le nouveau marché de collecte en 2013, en hausse de 600 000€/an nous obligent à trouver de nouveaux leviers d'action pour maîtriser le coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers et professionnels, tout en agissant pour protéger l'environnement. Ceci s'inscrit dans l'Agenda 21 et le Plan Climat du Sicoval, et répond aux objectifs du "Grenelle de l'environnement" (loi du 3 août 2009) (réduction de la production de déchets ménagers de 7 %, réduction des déchets incinérés ou stockés de 15 %, augmentation du recyclage des déchets de 45 %), avec des leviers financiers : obligation légale d'adopter la tarification incitative au plus tard en 2015 et création d'une nouvelle taxe (TGAP) sur les incinérateurs.

Pour obtenir l'équilibre financier du service en n'augmentant la redevance que de 3% par an, il faut passer d'une quantité de déchets incinérés de 232 kg par habitant et par an sur le Sicoval à 160 kg. Cet objectif est tout à fait réalisable avec la redevance incitative, comme le prouvent les résultats des collectivités qui ont adopté la tarification incitative depuis des années et que la commission Déchets a visitées. Pour cela, la redevance se décompose en une part fixe de 40%, une part variable de 30% liée au volume du bac et une part variable de 30% liée au nombre de levées du bac de déchets résiduels (bac gris, déjà équipé d'une puce électronique qui permet d'enregistrer chaque vidage dans le camion). Pour les habitats collectifs et les points fixes, des solutions techniques existent, l'objectif étant à terme de les équiper de containers enterrés permettant une facturation individuelle.

Les simulations réalisées montrent que ce système permettra de maintenir le montant de la redevance pour les foyers présentant en moyenne leur bac 26 fois par an au lieu de 52, ce qui correspond au volume moyen de déchets résiduels sur le Sicoval, l'écart pouvant aller de +37% pour les foyers sortant leur bac chaque semaine et produisant donc beaucoup de déchets résiduels

à -23% pour les plus vertueux (les opérations Foyers et Elus témoins avaient montré que les foyers motivés réduisaient leur production de déchets résiduels à 60 kg par habitant par an). Chaque foyer sera ainsi facturé en fonction de la quantité réelle de déchets résiduels qu'il produit

D2013/20. CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

M. le Maire rappelle que, suite à la demande de M. le Président du Conseil Général, le conseil municipal a défini comme action-phare pour l'année 2013 la réalisation d'équipements et d'installations à destination des jeunes de la commune, à savoir un terrain multisports et une aire de jeux pour les enfants de 2 à 7 ans. Ces actions ont été inscrites au budget prévisionnel 2013.

M. Salem, délégué aux travaux, rappelle le projet : création d'une aire bétonnée d'environ 350 m² avec un revêtement de sol adapté à la pratique de jeux de ballons, mise en place de buts de football et handball, de panneaux de basket, de filets pare-ballons. Pour optimiser son utilisation et minimiser les coûts, ce terrain sera installé dans la cour de récréation Sud du groupe scolaire, avec une utilisation partagée par l'école sur le temps scolaire et par les jeunes de la commune hors du temps scolaire (mercredi, week-end, soir et vacances scolaires).

Après mise en concurrence des différents fournisseurs dans le cadre d'un marché négocié, il propose les devis suivants :

- Création d'une aire bétonnée avec une dalle auto-nivelante : devis de l'agence Midi-Pyrénées Lafarge pour un montant de 4266,25 € HT
- Fourniture d'un revêtement de sol en modules de polypropylène avec marquage : Sports Partner (Sao Joao das Lampas, Portugal) pour un montant de 9140 € HT
- Fourniture de buts de football, handball et de panneaux de basket : Sports Partner (Sao Joao das Lampas, Portugal) pour un montant de 1363,38 € HT
- Fournitures pour les filets pare-ballons : Quaglia Métal (Portet sur Garonne) pour un montant de 147,50 € HT et Mégadis (Senlis) pour un montant de 75 € HT.

La mise en place du matériel sera effectuée en régie par les services techniques de la commune.

Oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le projet de création d'un terrain multisports,
- accepte ces devis,
- décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général, dans le cadre du projet phare 2013,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

M. Moles regrette que l'on n'ait pas choisi un fournisseur français pour le revêtement de sol. M. Salem répond qu'il s'agit d'un fournisseur européen, que ce type de sol est d'une qualité supérieure à ceux que l'on trouve classiquement et que le seul fournisseur français est nettement plus cher.

D2013/21. CREATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS DE 2 A 7 ANS.

M. le Maire rappelle que, suite à la demande de M. le Président du Conseil Général, le conseil municipal a défini comme action-phare pour l'année 2013 la réalisation d'équipements et d'installations à destination des jeunes de la commune, à savoir un terrain multisports et une aire de jeux pour les enfants de 2 à 7 ans. Ces actions ont été inscrites au budget prévisionnel 2013.

M. Salem, délégué aux travaux, rappelle le projet concernant l'aire de jeux : création d'une aire bétonnée d'environ 100 m² avec un revêtement en dalles amortissantes, mise en place de jeux : toboggan, jeux à ressorts, bascule, mise en place d'une clôture avec double accès (par l'école et par l'extérieur de l'école)... Pour optimiser son utilisation et minimiser les coûts, ce terrain sera installé dans la cour de récréation Nord du groupe scolaire, avec une utilisation partagée par l'école sur les récréations et garderie et par les enfants de la commune hors de ces périodes scolaires.

Après mise en concurrence des différents fournisseurs dans le cadre d'un marché négocié, il propose les devis suivants :

- Création d'une aire bétonnée de 100 m², pose de poteaux pour un portail : Entreprise Benazet (Grépiac) pour un montant de 7848,36 € HT
- Fourniture de jeux et de dalles amortissantes : Direct Discount (Valence) pour un montant de 4292,48 € HT
- Fournitures pour les clôtures : Espes SA (Portet sur Garonne) pour un montant de 1797,95 € HT.

La mise en place des clôtures et des dalles amortissantes sera effectuée en régie par les services techniques de la commune.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le projet de création d'une aire de jeux,
- accepte ces devis,
- décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général, dans le cadre du projet phare 2013,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

M. Moles pense que cet emplacement est excentré par rapport à l'espace vert proche du marché où se trouvent des jeux. M. le Maire répond que l'emplacement choisi permet de partager son usage entre l'école et les enfants hors temps scolaire (comme le terrain multisports) et qu'il se trouve à côté de l'emplacement de la future salle polyvalente (comme le terrain multisports), qui va créer un nouveau pôle d'attraction sur la commune.

D2013/22. GOUDRONNAGE ET GRAVILLONNAGE DES ALLEES DU CIMETIERE

Suite à la demande de nombreux Montbrunois, M. le Maire propose au conseil municipal de réaliser un revêtement des allées du cimetière. Ceci permettra de faciliter leur entretien, d'éviter la pousse de mauvaises herbes et d'améliorer l'aspect de ces lieux.

M. Salem, délégué aux travaux, présente un projet consistant à effectuer un décaissement et la pose d'un voile géotextile, suivi d'un goudronnage en bicouche et d'un gravillonnage en deux couches d'une couleur donnant un aspect esthétique aux allées.

Après mise en concurrence des différents fournisseurs dans le cadre d'un marché négocié, il propose le devis de la Société Toulousaine de Goudronnage (Toulouse) pour un montant de 13604,40 € HT, incluant la réalisation d'une voie d'accès pour l'entrée secondaire de l'extension du cimetière.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le projet de goudronnage et gravillonnage des allées du cimetière,
- accepte ce devis,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

M. Moles demande si ce chantier était vraiment nécessaire et les raisons du choix. M. Salem répond que cette décision fait suite à de nombreuses plaintes de Montbrunois sur l'état des allées du cimetière. Le choix de ce matériau va faciliter l'entretien, faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite et améliorer l'esthétique.

D2013/23. CREATION D'UNE ENTREE SECONDAIRE POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE

M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de créer une entrée à l'Ouest de l'extension du cimetière pour permettre l'accès des véhicules et engins de chantier nécessaires pour créer les caveaux, l'entrée des piétons se faisant par un plan incliné entre deux caveaux du cimetière actuel, dont la largeur n'est pas suffisante pour ces véhicules.

Le terrain de 35 m² nécessaire pour créer cet accès serait détaché de la parcelle B286, appartenant

à M. Jean-Robert Pinel, qui a donné son accord pour une vente au prix de 15 €/m².

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- décide de procéder à la création de cette entrée,
- autorise M. le Maire à procéder à l'acquisition du terrain nécessaire et à signer tous documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

D2013/24. MISE EN SECURITE, PURGE ET DEVEGETALISATION DU CLOCHER DE L'EGLISE

M. le Maire informe les conseillers que des désordres sont apparus dans la maçonnerie du clocher, des briques se sont détachées des corbeaux soutenant la galerie circulaire. Il est indispensable de le mettre en sécurité en enlevant les briques descellées encore en place et d'inspecter l'ensemble de la maçonnerie. Dans le même temps, il serait bon de le nettoyer car les briques sont recouvertes de mousse, ce qui fragilise les joints et favorise la pénétration d'eau.

M. Salem, délégué aux travaux, présente le devis de la société Acrobat (Toulouse), qui propose un devis de 3615 € HT pour réaliser le sondage de l'ensemble du clocher, la purge des éléments instables, le brossage, la pulvérisation d'un anti-cryptogamique dépolluant et le nettoyage à basse pression de l'ensemble du clocher. La réalisation de ces travaux par des grimpeurs permet de limiter le coût de l'intervention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- approuve la réalisation de ces travaux,
- accepte le devis de la société Acrobat,
- décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Avant le vote, M. Salem apporte des précisions sur les raisons et les techniques de dévégétalisation et sur la suite du chantier.

D2013/25. ENDUITS DES MURS DE LA SACRISTIE

M. le Maire rappelle aux conseillers que, à la suite de la réfection de la voute de la sacristie décidée par délibération 2011/32 du 6 mai 2011, il est maintenant nécessaire de réaliser l'enduit de trois murs à la chaux aérienne teintée, à l'identique de ce qui avait été réalisé sur un premier mur dans le cadre de la fête du Moulin 2010. Il propose le devis de M. Grégory KESPARS (Lagardelle sur Lèze), qui avait encadré cette action, pour un montant de 944 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- approuve la réalisation de ces travaux,
- accepte le devis de M. Kespars,

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

D2013/26. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « AUTOUR ET AU MOULIN »

M. le Maire informe les conseillers que la convention de mise à disposition et d'objectifs signée le 30 octobre 2009 entre la commune et l'association "Autour et au Moulin" est arrivée à échéance. Cette convention avait pour objet d'établir les engagements, obligations et droits de chacune des deux parties et les conditions dans lesquelles la commune mettait à la disposition à titre gratuit et non exclusif de l'Association le moulin à vent et la « Salle du moulin ». Elle était signée pour une période de 3 ans.

Il propose donc de renouveler cette convention pour une durée de trois ans en y intégrant un

certain nombre d'éléments nouveaux :

- le changement de nom de l'association, qui devient "Au Four et au Moulin",
- le changement de président,
- l'ajout de la mise à disposition du local construit par la commune dans lequel a été édifié le four à pain communal par l'association dans le cadre d'un chantier international de jeunes.

M. Salem, président de l'association, ne prend pas part au vote

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

D2013/27. DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. le Maire présenta aux conseillers le projet de DM1 qui consiste à réaliser un certain nombre d'ajustements budgétaires et changements d'affectation sans incidence budgétaire demandés par la trésorerie de Baziège.

Article/Chapitre	Désignation	F/I	Sens	Opération°	Montant
022/022	Dépenses imprévues fonctionnement	F	D		-197.92 €
2031/20	Frais d'études	I	D	2013/01	-1 241.05 €
2111/21	Terrains nus	I	D	2011/05	5 130.00 €
2113/21	Terrains aménagés-sauf voirie	I	D	2011/06	-5 336.95 €
2116/21	Cimetières	I	D	2011/05	-5 130.00 €
21318/21	Autres bâtiments publics	I	D	2011/06	6 578.00 €
673/67	Titres annulés (exercices antérieurs)	F	D		197.92 €

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES : ENTRETIEN DE LA SALLE DES FETES

M. Rouget rappelle les problèmes d'entretien de la salle des fêtes, les pratiquants de l'activité de gymnastique masculine se plaignant de façon récurrente de l'état de propreté du sol. M. Salem rappelle que cette salle doit répondre à la fois aux besoins de la boulangerie et des activités de gymnastique. Suite à des plaintes antérieures, le bois de chauffage a été retiré, et, une fois l'aménagement du fournil terminé, tout le matériel pourra être transféré dans ce local. Il s'engage, entretemps, à davantage veiller au bon nettoyage du sol par les boulangers. M. Moles suggère de proposer aux boulangers de mettre une bâche au sol de manière à faciliter le nettoyage en fin de service. Mme Monier précise que les problèmes récents sont dus d'une part à plusieurs absences pour maladie du personnel communal, difficiles à remplacer, ce qui n'a pas permis de faire le nettoyage hebdomadaire, d'autre part à une panne de l'auto laveuse qui n'avait pas été signalée. M. le Maire va s'occuper de la réparation de l'auto laveuse ; il souhaite que ce type de problèmes se règle en bonne entente, il rappelle que les adhérentes féminines préfèrent utiliser la salle du moulin et que soit cette salle, soit le hall de l'école est disponible.

A cette occasion, M. Beder rappelle les efforts importants faits par le personnel pour assurer la continuité du service pendant les absences et tient à le remercier. M. le Maire s'associe à ces remerciements et salue le travail de M. Beder qui prend en charge cette organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance le samedi 20 avril à 0h20.

Table des matières et liste des délibérations

<i>Procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2013</i>	1
<i>Agenda 21 du SICOVAL</i>	1
<i>Redevance incitative pour la collecte des déchets ménagers</i>	2
<i>D2013/20. Création d'un terrain multi-sports</i>	3
<i>D2013/21. Création d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 7 ans</i>	3
<i>D2013/22. Goudronnage et gravillonnage des allées du cimetière</i>	4
<i>D2013/23. Création d'une entrée secondaire pour l'extension du cimetière</i>	4
<i>D2013/24. Mise en sécurité, purge et dévégétalisation du clocher de l'église</i>	5
<i>D2013/25. Enduits des murs de la sacristie</i>	5
<i>D2013/26. Convention de mise à disposition et d'objectifs avec l'association « Autour et au moulin »</i>	5
<i>D2013/27. Décision modificative n° 1</i>	6
<i>Questions diverses : entretien de la salle des fêtes</i>	6

G. Bolet Maire	R. Lansoy 2 ^{ème} adjoint	J.M. Beder 3 ^{ème} adjoint	J. Bourdelot <i>Absente</i>	M. Bourdelot <i>Absente</i>
B. Cotte <i>Pouvoir à M. Lansoy</i>	N. Font <i>Absente</i>	J.L Fraysse	M.Mikolajczak <i>Pouvoir à M. Beder</i>	J.L. Moles
C. Monier	H. Noyrit <i>Pouvoir à Mme Monier</i>	C. Rouget	D. Salem	G. Sénac <i>Pouvoir à M. Rouget</i>